

L'orientation active accompagnée en direction des élèves de SEGPA

Public cible	Elèves de SEGPA
Philosophie générale	<p>Proposer à chaque élève relevant de ces publics, un parcours d'orientation et d'accès à la qualification sous forme d'immersion en formation de CAP.</p> <p>Leur permettre d'enrichir leurs représentations, de se projeter dans l'avenir et de s'engager dans une qualification réussie.</p> <p>Créer une alliance pédagogique entre l'équipe de SEGPA et celle de LP pour surmonter les difficultés de ces élèves.</p> <p>Diversifier l'orientation dans un but de mixité d'origine des élèves suivant les formations de CAP.</p>
Niveau de formation visé	Le niveau CAP exclusivement
Définition du parcours	<p>Parcours itératif et pédagogique permettant à l'élève de s'assurer de la pertinence de son projet.</p> <p>Ce parcours est à différencier nettement du « mini stage », possible pour tout élève de 3^{ème}. Il doit ainsi comporter plusieurs périodes (sur 2 jours), au cours desquelles l'élève découvre toutes les facettes d'un établissement de formation : enseignement général, ateliers professionnels, formation en entreprise, vie scolaire.</p> <p>L'annexe 1 permet de prendre en compte l'ensemble des activités réalisées tout au long du cycle 4, en rajoutant la possibilité de valoriser les activités conduites en 5^{ème} et en 4^{ème}.</p>
Clefs de réussite	<p>Responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la liaison collège – lycée/CFA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité des établissements d'origine dans la mise en place des parcours d'O2A pour chacun des élèves concernés tout en veillant à leur diversité : préparation en amont du stage, prise en charge du suivi individualisé de ces parcours, réalisation de leur évaluation avec les établissements d'accueil. - <u>Le parcours doit comporter obligatoirement une période d'immersion en lycée professionnel.</u> - Dans leur calendrier d'accueil d'élèves de 3^e stagiaires, les lycées professionnels accordent une priorité aux élèves éligibles à l'O2A, sur des temps d'accueil et d'immersion conséquents. A l'issue du stage, l'établissement d'accueil fait connaître à l'établissement d'origine et à l'élève un avis sur l'adéquation des formations envisagées au profil de l'élève (<i>via la fiche navette</i>) - Responsabilité du réseau comme instance de dialogue et d'animation du dispositif.

<p style="text-align: center; font-weight: bold;">Calendrier opérationnel</p>	<p><u>1er trimestre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation par l'établissement d'origine aux élèves et à leur famille de la démarche d'O2A et du dossier d'orientation active accompagnée (pages 1 à 4). - Dimensionnement et planification, à l'échelle du réseau, de l'accueil des élèves bénéficiaires de l'O2A dans le réseau local des établissements proposant des formations professionnelles. - Accueil des élèves pour les stages d'O2A dans les lycées partenaires du réseau local, selon le planning préalablement établi ; <p><u>2^{ème} trimestre : phase provisoire d'orientation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation par les collèges d'origine d'entretiens concertés d'orientation, pour leurs élèves relevant de l'O2A : élève/famille – professeur principal ou représentant de l'établissement – Psy EN. <p>L'objet de l'entretien est l'élaboration des vœux provisoires de l'élève (cf. page 3 du dossier d'orientation active accompagnée) en fonction, notamment, du parcours d'O2A effectué par l'élève.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emission par l'équipe pédagogique d'un avis circonstancié sur ces vœux. <p><u>3^{ème} trimestre : phase définitive d'orientation et affectation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préconisation possible par l'établissement d'origine de nouvelles périodes de stages pour affiner le projet de l'élève et lui permettre d'élargir ses choix de formation ; - Organisation d'un entretien concerté bilan (cf. page 4 du dossier d'orientation active accompagnée) afin de compléter les vœux définitifs qui seront examinés par la commission territoriale O2A. - Commission de régulation territoriale O2A sous responsabilité de l'IA-DASEN pour évaluation des parcours et valorisation éventuelle dans le cadre de l'affectation ; - Suite à l'avis de la commission, les vœux définitifs sont renseignés dans le dossier (cf. page 5 du dossier d'orientation active accompagnée). Les vœux définitifs sont saisis par les familles sur le Service en ligne Affectation ou par l'établissement sur AFFELNET avec l'accord des familles si les familles sont trop éloignées du numérique ou si elles ne peuvent pas utiliser le téléservice.
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">Accueil et suivi des élèves ayant bénéficié de l'O2A</p>	<p>Afin de favoriser leur bonne adaptation à la voie professionnelle, améliorer leur réussite et prévenir le décrochage, l'ensemble des élèves ayant bénéficié d'un parcours d'orientation active accompagnée fera l'objet d'un accueil spécifique renforcé dès l'inscription dans l'établissement, visant à leur donner toutes les clés d'une bonne intégration dans le lycée. Ces mêmes élèves devraient bénéficier, autant que de besoin, d'un accompagnement personnalisé dès la rentrée de septembre.</p>